



FORMULAIRE PROFESSIONNELS

Adhésion pro
obligatoire

Prestation Cuisson 2026

La prestation de cuisson se fait sur rendez-vous.

Renseignements

Date de dépôt :

Date de retrait :

Nom :

Prénom :

E-Mail : Téléphone :

N° Siret :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Code postal :

Ville :

L'adhésion professionnelle à l'association est obligatoire pour accéder à ce service (Année civile : 35€)

*Le ou La professionnel.le souhaitant cuire sa production devra prendre connaissance du règlement intérieur ci-joint, le signer, fournir une **attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle** et un **chèque de caution de 150€**. Vous devez également fournir un document certifiant votre activité professionnelle céramique (Immatriculation, carte CMA ou Maison des artistes à jour, attestation vigilance...).*

Types de Cuisson

Basse température (980°) ☐

Haute température (1280°) ☐

Référence de votre argile :

Référence de votre email :

Demi-four

150xL60xH40(max)

Basse température (980°C) = **30 euros** ☐

Haute température (1280°C) = **35 euros** ☐

Four complet

150xL60xH75(max)

Basse température (980°C) = **50 euros** ☐

Haute température (1280°C) = **55 euros** ☐

Prestation réglée le



02 41 70 90 21



www.maisondupotier.net



maisondupotier49@gmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La Maison du Potier propose une location de son four électrique aux professionnels de la céramique. Cette prestation s'adresse à de jeunes professionnels de la céramique sortant de formation, aux professionnels de la céramique ayant des pannes de fours, des sculpteurs, artistes intervenant ponctuellement avec l'argile.

Notre four est un KE 330S électrique de la marque ROHDE et d'une capacité maximale de 330 litres et allant jusqu'à 1290°C. Les dimensions du four sont les suivantes : Largeur 59 cm, Profondeur 71cm Hauteur 79cm.

Règlement :

Le ou la céramiste louant le four devra fournir toutes les références des argiles et émaux à cuire.

Les pièces sont à déposer à la Maison du Potier, sur **rendez-vous** uniquement. Celles-ci devront être totalement sèches avant d'être cuites. L'enfournement et le défournement est pris en charge par le professionnel. Un espace peut vous être mis à disposition pour émailler vos pièces.

La Maison du Potier se décharge de toutes responsabilités en cas de casse, de déformations ou de fissures sur les pièces.

Une **caution de 150 euros vous est demandée** et vous sera restituée après la cuisson des pièces. Celle-ci pourra être encaissée en cas de dégât sur le four, sur le matériel d'enfournement et son contenu. Si les réparations dépassent le montant de la caution, votre assurance responsabilité civile professionnelle devra prendre le relais. Si vous n'êtes pas couvert, l'ensemble des dégâts devront être pris en charge à vos frais.

Le tarif professionnel est valable uniquement pour les céramistes professionnels, artistes, sculpteurs dont les revenus et l'activité sont principalement tirés de leur activité de céramiste. Les justificatifs nécessaires à l'application de ces tarifs sont à fournir obligatoirement. (Immatriculation, carte CMA ou Maison des artistes à jour, attestation vigilance).

La Maison du potier s'autorise à ne plus louer le four :

- Aux professionnels ne respectant pas son règlement intérieur.
- Si elle juge qu'un risque quelconque puisse endommager son four : **Pièces non sèches, mélanges de terres inconnues, autres matériaux, mauvais émaillage, mauvaise utilisation du four, expérience limitée dans la céramique, non transmission des références (argiles, températures de cuisson, émail).**

Si le ou la professionnel.le n'est pas en capacité d'enfourner elle-même, ou si l'association estime qu'il n'a pas l'expérience nécessaire et pourrait endommager le matériel, il sera redirigé vers la prestation pour les particuliers.

Les membres de l'association sont les seuls à juger si les critères cités ci-dessus sont respectés.

☐ **J'ai pris connaissance du règlement. Je joins un chèque de caution de 150€ (restitué au retrait des pièces ou encaissé en cas de détériorations du four dû à vos pièces) et une attestation responsabilité civile professionnelle (seule les RC professionnelles liées à une activité de céramistes, sculpteurs, artistes sont valables)**

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



02 41 70 90 21



www.maisondupotier.net



maisondupotier49@gmail.com